



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 18 mars 2021

Un loup identifié en Vienne

Le mercredi 17 mars matin, la dépouille d'un grand canidé a été découverte à proximité d'une voie ferrée sur la commune de Lathus-Saint-Rémy, sur la frange sud-est du département.

L'observateur a transmis la photographie et les détails de cette observation à la Fédération Départementale des Chasseurs qui a relayé l'information à l'Office Français de la Biodiversité qui a très rapidement pu authentifier cet animal comme étant très probablement un loup gris (*Canis lupus lupus*).

Des analyses complémentaires du cadavre de l'animal vont être réalisées.

Si la présence du loup en Vienne est une première depuis près d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion, notamment en phase de recherche de territoire. Ainsi, depuis sa réapparition dans les Alpes du Sud en 1992, le loup a été identifié dans des régions aussi éloignées que les Pyrénées, la Lorraine, la Bourgogne, ou encore la Somme.

En Nouvelle-Aquitaine la présence du Loup gris a été avérée en Dordogne dès 2015, puis de manière occasionnelle en Corrèze, Creuse, Charente-Maritime, Charente et en Pyrénées-Atlantiques de manière permanente depuis 2018.

Ce type d'observation fortuite et isolée de loup a souvent lieu en automne/hiver ou comme ici à l'approche et au cours du printemps. Cette « colonisation printanière » correspond à une étape importante du cycle biologique de l'espèce. En effet, les jeunes nés au printemps précédent prennent pleinement leur place au sein du groupe contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir. Ces individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques jours (distances de dispersion pouvant atteindre 800 km depuis le lieu de naissance).

Le système de colonisation par « bonds » est caractéristique de l'espèce. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être colonisés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues, comme en Vienne. Ces individus en phase de colonisation peuvent séjourner dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cet animal d'un point à un autre font que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion.

Mandaté par le Ministère en charge de l'environnement pour le suivi du loup, l'Office Français de la Biodiversité (OFB – établissement public de l'état), dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques sur animaux sauvages ou bétail domestique, y compris dans la totalité des départements de la région Nouvelle-Aquitaine où la présence de cette espèce protégée est occasionnelle.

Toute observation suspecte de grand canidé, prédation sur animaux sauvages ou suspicion de dommage sur bétail domestique doit être rapidement signalée au service départemental compétent de l'OFB (Service départemental de Vienne : 05.49.52.01.50 – sd86@ofb.gouv.fr).

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers